



COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Nouvelle stratégie immobilière de l'Etat de Vaud à l'horizon 2030

Le Conseil d'Etat a adopté les nouvelles lignes directrices de sa stratégie immobilière, à l'horizon 2030. Dans une vision qui intègre pleinement les enjeux de durabilité, il arrête ses orientations stratégiques pour la gestion de son parc immobilier durant la décennie à venir. Il dresse aussi un bilan de la stratégie immobilière de la décennie qui s'achève.

L'Etat de Vaud est propriétaire d'environ 1300 bâtiments, représentant une valeur assurée d'environ 5,5 milliards de francs. Pour gérer ce parc, il poursuit la stratégie immobilière initiée en 2010 et structure ses lignes directrices jusqu'à l'horizon 2030 en 5 piliers :

1. Privilégier la propriété plutôt que la location : La stratégie proposée à long terme continue à mettre l'accent sur la propriété et prévoit de poursuivre les acquisitions ciblées de biens immobiliers, à hauteur d'environ 160 millions de francs sur 10 ans.
2. Gérer le patrimoine de l'Etat de manière flexible : Pour continuer à gérer le portefeuille de manière flexible, les immeubles sont vendus lorsqu'ils ne présentent aucun potentiel d'utilisation sur le long terme ou qu'ils ne sont plus utiles à l'accomplissement des missions de l'Etat.
3. Adopter les principes de durabilité : Il s'agit de placer au cœur de la gestion immobilière de l'Etat la mise en œuvre du Plan climat, avec comme ambition l'assainissement énergétique de l'ensemble des bâtiments propriétés de l'Etat pour atteindre d'ici 2050 un bilan «zéro carbone».
4. Préserver et valoriser le patrimoine : La nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPPCI) qui devrait être adoptée en 2021 reprend le système de protection précédent et vise à conserver, moderniser et améliorer la protection des sites archéologiques et la préservation du patrimoine bâti.
5. Promouvoir une architecture exemplaire : L'ensemble du patrimoine doit être constamment entretenu, transformé ou complété pour s'adapter aux besoins actuels et futurs. Il s'agit donc de poursuivre ces 10 prochaines années les travaux d'entretien

pour environ 74 millions de francs par année, et les investissements pour plus de 2 milliards de francs pour les trois entités constructrices (DGIP, UNIL et CHUV). Par ailleurs, plus de 50 concours d'architecture sont prévus durant la même période.

Le bilan de la première stratégie immobilière, couvrant les années 2010 à 2019, est très réjouissant. Fin 2019, l'Etat était propriétaire de 78% des surfaces utilisées par l'administration, ce qui représente 198'000 m² de surfaces administratives et 362'000 m² de surfaces d'enseignement. Des bâtiments et terrains ont été achetés pour 216 millions de francs, des immeubles vendus pour 69 millions de francs. Les objectifs fixés dans la stratégie immobilière à l'horizon 2020 ont ainsi été largement dépassés. Le Canton est devenu propriétaire, notamment, de l'immeuble de la RTS à La Sallaz, d'un immeuble en PPE à la Riponne et du Palais de Justice de Montbenon.

Durant cette décennie, 45 concours d'architecture ont été lancés, pour d'importantes réalisations, en cours ou achevées, dont le MCBA, le musée Elysée-Mudac, le Parlement vaudois, la restauration du Château cantonal Saint-Maire, l'extension du Tribunal cantonal, le Synathlon, le Vortex, l'Unithèque, le bâtiment des Sciences de la vie, les gymnases de Nyon et de Renens, l'extension du gymnase intercantonal de la Broye et celle du gymnase de Burier à la Tour-de-Peilz.

Par l'efficacité énergétique de ses bâtiments, leur économicité et leur durabilité, par la qualité architecturale de ses projets, par le confort offert aux utilisatrices et aux utilisateurs, par la préservation et la valorisation de son patrimoine bâti, par sa stratégie immobilière à l'horizon 2030, l'Etat assume pleinement son rôle d'exemplarité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 août 2020

TÉLÉCHARGEMENTS